

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
MAIRIE DE VARRAINS  
2 rue de la Mairie - 49400 VARRAINS  
Tél : 02.41.52.90.78  
Mairie.varrains@wanadoo.fr

**Arrêté pris en vertu des pouvoirs de police générale du maire  
en cas de mesures d'extrême urgence  
(arbres menaçant de tomber sur la chaussée) – lieu –dit “Le Petit Marais”**

Le Maire de Varrains,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2131-1, L 2212-2, 5° et L 2212-4,  
Vu l'état des arbres et leur dangerosité situés sur les parcelles cadastrées section ZA n° 129 et 130, au lieu-dit “Le petit Marais”, menaçant de tomber sur la voie publique ou sur d'autres propriétés,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune prend la responsabilité de faire abattre plusieurs arbres en raison de leur dangerosité sur les parcelles ZA n° 129 et 130 situées au lieu-dit “Le Petit Marais” à Varrains, dès que possible.  
*Les propriétaires sont sans adresse connue.*

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le lieu d'intervention. Si les propriétaires venaient à se manifester ou leurs ayant-droits, les frais d'abattage seraient mis à leur charge;

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté.

Fait à Varrains le 17/03/2026  
Le Maire,  
Pierre-Yves DELAMARE

